



Délibération du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le quinze septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALAN, régulièrement convoqué le huit septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUVIER, Maire.

Présents : Gérard BOUVIER, Madeleine PLATHIER, Patrick MEANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Yolande AFFRE, Valérie CHIGNARD, Anthony ESCALAS, Catherine FRANGIONE, Jean-Michel HALET, Virginie MARCHAL-SALVI, Bernard MONNET, Patrick ORQUIN, Christophe PONT, Stéphane PONTHEU, Corinne VILLARDIER.

Excusés

avec pouvoir François FERRETTI, conseiller municipal, pouvoir donné à Madeleine PLATHIER, Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU, Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Corinne VILLARDIER a été nommée secrétaire de séance.

2015-09-10 : Actualisation et indexation des tarifs de location du chapiteau, tables et bancs

Monsieur le Maire expose que le matériel est de plus en plus sollicité par la population autre qu'associative.

De plus, deux délibérations ont été prises pour la location de matériel, avec deux dates différentes pour l'actualisation de ces tarifs.

Pour une plus grande cohérence, il est proposé de prendre une seule délibération pour la location du matériel, et de fixer la même date d'actualisation de ces tarifs. Par ailleurs, il est proposé d'ajuster certains tarifs de la manière suivante :

Location tables et chaises :

	Tarifs actuels	Propositions
Equipement de 5 tables /10 bancs	35 euros	35 euros
Equipement supplémentaire : 1 table/2 bancs	13 euros	5 euros
Caution	170 euros	170 euros

Location chapiteau :

	Tarifs actuels	Propositions
Chapiteau : particulier Balanais	73 euros	70 euros
Chapiteau : particulier et associations extérieurs	123 euros	120 euros
Caution	500 euros	500 euros

Il est précisé qu'une indexation basée sur l'IRL T 1 sera faite au 1^{er} janvier ; le résultat étant arrondi à l'euro supérieur. De plus, le prêt aux associations balanaises reste gratuit.

Le conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté, à la majorité avec une abstention (A. Escalas).

ACCEPTE la proposition de M. le Maire arrêtant les tarifs de location et de caution du matériel et les modalités d'indexation de ces tarifs.

Le 16 septembre 2015

Délibération certifiée exécutoire après :
dépôt en Préfecture le
affichage en Mairie le

Gérard BOUVIER,
Le Maire.